Interpellation sur la future stratégie de développement d'Aubonne

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux

Nous avons entamé la nouvelle législature depuis 8 mois et de nombreuses réalisations, dont certaines de grande envergure nous attendent.

J'entends bien que pour une Municipalité renouvellée à 80 % il n'est pas facile d'embrasser toutes les problématiques d'un seul coup. Néanmoins, nombre de projets sont tellement imbriqués qu'il convient d'en esquisser les contours et définir les lignes directrices qui sous-tendront leur élaboration.

Nous avons entendu vos préoccupations lors de la campagne de votation et qui font écho à celle de la population.

Sachant que la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) datant de 1982, sur lequel nous avons travaillé le début des années 2000 est abandonné et qu'il doit être remplacé par un Plan d'Affectation Communal (PACom), le but de mon intervention est de vous demander d'informer le Conseil concernant la stratégie, les lignes directrices et l'échéancier que vous comptez mettre en place avec les aspects particuliers suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

- 1. Est-ce que les communes de Pizy et de Montherod vont être intégrées dans le PACom?
- 2. Dans le même registre, est-il prévu d'intégrer le PGA de la vieille Ville dans le PACom ?
 - Si oui, quelle est la démarche prévue pour l'intégration des zones réservées annoncées en Vieille Ville il y a 9 mois dans la FAO du mois de juillet 2021 et le délai butoir pour la mise à l'enquête ?
 - Est-ce d'autres zones réservées sont prévues hors secteur Vieille Ville ? (en périphérie du Vieux Bourg notamment)
- 3. Est-ce que la Municipalité compte demander... et obtenir de nouvelles surfaces constructibles lors de l'établissement du PACom ?
 - Aubonne, classée comme centre régional, n'a pratiquement plus de réserves constructibles pour l'habitation, les constructions d'utilité publique et les activités économiques. (alors que d'autres communes environnantes continuent à construire à tour de bras)
- 4. Est-ce que la Municipalité prévoit d'appréhender les problématiques suivantes dans l'établissement du PACom :
 - Pour diminuer drastiquement la circulation dans le Vieux Bourg, lancer les démarches à l'échelon régional pour solutionner globalement la problématique du trafic de transit et du transport des graviers. Cette démarche implique de prévoir le tracé d'une route de contournement dans le PACom.

- Réorganiser la Place de la Gare avec comme corollaire le solutionnement du contournement d'Aubonne.

Ce serait un investissement en pure perte que d'aménager une Place de la Gare conviviale pour continuer à la voir traversée par des cohortes de camions pendant encore des décennies.

- Créer une ou des nouvelle(s) capacité(s) de parcage en entrée de localité. Les nombreuses rénovations et celles encore à venir ont fait augmenter drastiquement le nombre d'habitants dans le Vieux Bourg et le besoin en places de parc.
- Prévoir des voies de circulation en site propre ou à circulation préférentielle pour les transports publiques et la mobilité douce.
- Pérenniser le/les sites scolaires par l'affectation de zones dédiées pour son futur développement.

Je n'attends pas de la Municipalité de me répondre dans la foulée. Mais je vous saurais gré d'orienter le Conseil lors de la prochaine session car des projets d'envergure nous attendent et les décisions que le Conseil aura à prendre devront se faire à la lumière de la stratégie et l'échéancier global que la Municipalité nous aura communiqués.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Charles Gabella Aubonne, le 23 mars 2022